

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

---

**Séance Publique du 24 septembre 2021**

**Objet : INFORMATION DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE SUR LES MARCHÉS ET LES AVENANTS**

**Synthèse du rapport :**

***Conformément à la délibération du 2 avril 2015 modifiée, le Conseil départemental est informé des contrats passés en application de la délégation de pouvoirs qu'il a consentie au Président, en matière de commande publique. Le rapport présente les contrats passés au cours du premier semestre 2021.***

**Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-11 ;

Vu la délibération du 2 avril 2015 modifiée portant délégation de pouvoirs au Président ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu M. MARTINS, rapporteur au nom de la 4<sup>ème</sup> commission, ;

Et après en avoir délibéré, dans la séance du 24 septembre 2021 ;

***DECIDE :***

***- de prendre acte des marchés et avenants passés au premier semestre 2021, détaillés en annexe.***

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 24 septembre 2021

*La directrice générale du pôle ressources humaines  
et performance de gestion*

**Cécile FISCHER**